



# La politique éducative et culturelle de l'académie d'Aix-Marseille Actions innovantes 2012-2013 – BAO-PAO

## Projet BAO-PAO 2012 – 2013 / Collèges des Bouches-du-Rhône.

Le BAO-PAO est un dispositif instrumental électronique qui permet à toute personne, y compris à mobilité réduite, ou déficiente intellectuelle, d'accéder à l'interprétation musicale sans acquisition préalable de technique instrumentale, indispensable à la pratique des instruments traditionnels. MAO A MANO a développé ce concept instrumental innovant.

Le CG 13 a doté les collèges des Bouches-du Rhône de 12 instruments dont la gestion a été confiée à la Fédération Académique des Chorales Scolaire, Union EMC.

Ces 12 instruments seront mis à la disposition des collèges ayant une classe ULIS et qui conduiront un projet éducatif spécifique « BAO-PAO ».

### Dispositif « Une pratique artistique avec le BAO-PAO »



Les élèves d'UPI et de l'atelier de percussions du collège Henri – Barnier, Marseille

# Orientation générale de l'action

## ➤ Objectifs d'intégration sociale

- Contribuer à changer les représentations du handicap dans la communauté scolaire.
- Développer l'acceptation du handicap par tous dans l'établissement scolaire et contribuer au développement de la solidarité.
- Conduire une action d'intégration du handicap dans les établissements scolaires et la vivre comme un enrichissement.
- Conduire une action qui favorise des échanges entre le monde du handicap et le monde valide.

## ➤ Objectifs éducatifs et pédagogiques

- Développer les capacités cognitives, la sensibilité, le sens de la coopération, la solidarité et le civisme des élèves.
- Favoriser l'ouverture des élèves handicapés à leur environnement social.
- Contribuer à l'épanouissement des élèves de classes ULIS.
- Développer la capacité à conduire un projet et le finaliser.
- Favoriser l'acquisition d'une autonomie des élèves handicapés.
- Contribuer par la pratique musicale à l'acquisition de compétences transversales.

## ➤ Objectifs culturels et artistiques

- Développer la sensibilité et le sens artistique des élèves.
- Favoriser l'ouverture des élèves à leur environnement sonore.
- Conduire les élèves à percevoir et produire la musique.
- Développer des capacités d'écoute et d'expression musicale.
- Développer la maîtrise de gestes simples au service de l'expression musicale.
- Conduire une pratique artistique qui aboutisse à une réalisation de qualité.

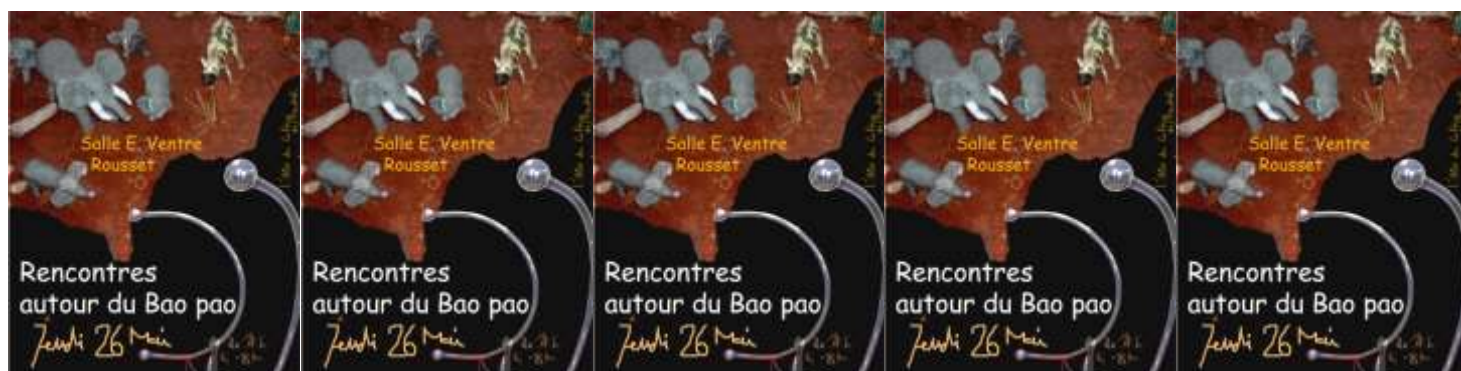


Les élèves du collège Henri – Barnier, Marseille

# Orientation générale de l'action

## L'action en quelques points

- ☞ Le projet inscrit dans le volet culturel de l'établissement est un projet annuel.
- ☞ L'équipe enseignante concernée participe à une formation associée.
- ☞ Le projet BAO-PAO s'adresse à l'ensemble de la communauté scolaire et favorise les liens et échanges entre les élèves handicapés et les autres élèves.
- ☞ Le projet abouti à une restitution des travaux d'élèves dans l'établissement ou dans un projet qui fédère plusieurs collèges favorisant le rayonnement de l'action et la réussite des élèves.



## « Un BAO-PAO au collège pendant une année scolaire »

- Les élèves pratiquent le BAO-PAO pendant une année scolaire.
- Les élèves préparent une production artistique de qualité.
- 12 collèges des Bouches-du-Rhône (avec classe ULIS) seront retenus.

### Contenus du projet 2012 – 2013

#### *Pris en charge par les enseignants*

##### Préparation

- Participation des enseignants impliqués dans le projet, par public désigné, à la formation inscrite dans le PAF dont l'Action Culturelle est le prescripteur.
- Implication dans le projet d'un enseignant formé à la pratique du BAO-PAO.

##### Avec les élèves

- Etude préalable des séquences musicales qui seront interprétées au BAO-PAO (Ecoute, écoutes comparées, étude, analyse...)
- Activités individuelles ou collectives d'appropriation des séquences musicales (chant, travail corporel, jeux rythmés...) par les élèves.
- Intégration des séquences musicales qui sont mises en œuvre au BAO-PAO dans le projet musical de la classe.
- Réalisation d'une production artistique finalisée qui valorise l'intégration des élèves ULIS dans la communauté éducative collaborant si possible à une production artistique ambitieuse de l'établissement.
- Toute autre initiative et mise en synergie en cohérence avec une autre action conduite au sein du projet d'établissement.

#### *Pris en charges par MAO a MANO*

- Installation du BAO-PAO dans la classe d'éducation musicale.
- Rencontre du concepteur du BAO-PAO avec l'enseignant.
- Une animation –concert



# Descriptif de l'action « Une pratique artistique avec le BAO-PAO »

**Calendrier** : Mise à disposition du BAO-PAO pour une année scolaire

1<sup>er</sup> trimestre :

- Découverte et initiation au BAO-PAO
- Etude de séquences musicales
- Conception artistique du projet

2<sup>e</sup> trimestre

- Mise en œuvre du projet
- Pratique du BAO-PAO

3<sup>e</sup> trimestre

- Présentation de la production



## Mode d'emploi

- ☞ Ce projet est à mettre en œuvre dans le cadre du volet culturel de l'établissement. Ses objectifs sont mis en cohérence avec les autres projets culturels et visent à renforcer les objectifs et axes du projet d'établissement.
- ☞ **Inscription dans le papet avant le 21 septembre 2012. Cette inscription sera confirmée à l'établissement après concertation partenariale avant fin octobre 2012.**
- ☞ La convention partenariale jointe est validée par le CA après contact avec la DAAC  
Dossier suivi par Isabelle Tourtet, Responsable musique DAAC,  
06 70 31 50 87 / [isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr](mailto:isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr)
- ☞ Capacité de mise en œuvre : 12 collèges des Bouches-du-Rhône (avec classe ULIS).
- ☞ Coût : 70 € (contribution au coût de l'assurance des BAO-PAO contractée par l'association support, la Fédération Académique des Chorales Scolaires, la FACS).



**Action BAO-PAO - CONVENTION**  
**Etablissement scolaire – Fédération académique des chorales scolaires**  
**FACS**

**Madame Catherine Pluquet**, présidente, agissant au nom de la fédération académique des chorales scolaires, la FACS, agréée par le rectorat et affiliée à la Fédération Nationale des Chorales Scolaires F.N.C.S. agréée par le ministère de l'éducation nationale.

**Siège social : XXXXXX**

Après autorisation du conseil d'administration en date du .....

D'UNE PART

**Cachet de l'établissement :**

M. ...., Chef d'Établissement représentant le .....  
(nom, prénom) (dénomination de l'établissement)

Après autorisation du conseil d'administration en date du .....

Ci-après désigné l'utilisateur,

D'AUTRE PART,

**Conviennent :**

**Article 1 - Objet de la convention**

L'objet de la présente convention est de définir les modalités de prêt d'un BAO-PAO mis à disposition par la FACS à titre temporaire à l'établissement scolaire ci-dessus désigné.

**Article 2 - Conditions et durée de mise à disposition**

**Conditions :** L'établissement scolaire utilisateur disposera à titre gracieux d'un BAO-PAO exclusivement destiné à mettre en œuvre le projet culturel BAO-PAO tel que décrit dans le dispositif d'action « BAO-PAO » présenté et validé dans le cadre du PAPeT.

**Durée :** Cette convention est établie pour la période de l'année scolaire 2012 - 2013

Le matériel sera livré\* :

Le matériel sera restitué le :

*\*La livraison de l'instrument ne pourra pas être effectuée avant la signature de cette convention et une copie d'une attestation d'assurance.*

**Article 3 - Description du matériel**

La description de l'instrument figure en annexe 1 de cette convention.

**Article 4 - Transport et livraison du matériel**

Mao à Mano, partenaire de la FACS et concepteur du BAO-PAO assurera le transport et l'installation et la mise en route de l'instrument dans l'établissement.

## Article 5 - Utilisation du matériel

L'établissement scolaire s'engage à utiliser le BAO-PAO conformément aux recommandations d'utilisation figurant dans l'annexe 2 de la convention.

L'utilisateur s'engage à ne pas apporter de modifications physiques (modification de configuration matérielle, suppression ou ajout de composants...) ou logiques (paramétrages, installations de logiciels...) au BAO-PAO mis à disposition.

L'utilisateur s'engage à restituer le matériel dans l'état respectivement constaté à la livraison.

## Article 6 - Assurances

L'établissement scolaire reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant être occasionnés au BAO-PAO ou aux personnes. La valeur d'achat du BAO PAO est de 10000 Euros TTC.

Cette assurance couvrira les risques de perte, de vol ou de détériorations des éléments composant le BAO-PAO ainsi que la responsabilité civile pendant ses transports et mise à disposition dans l'établissement.

L'établissement est responsable des dommages et vols subis de l'instrument durant toute la période de mise à disposition.

La FACS décline toute responsabilité pour tous les dommages causés aux personnes et aux biens du fait de l'utilisateur.

## Article 7 - Responsabilités

En cas de détérioration du matériel, l'établissement scolaire utilisateur règlera la totalité du montant des réparations et se retournera éventuellement vers son propre assureur.

En cas de perte ou vol, l'établissement scolaire est tenu d'avertir immédiatement la FACS et de lui fournir les déclarations attestant de l'évènement.

Le remboursement du matériel est à la charge de l'établissement scolaire utilisateur.

En cas de dysfonctionnement, l'établissement scolaire en informera immédiatement la FACS par courrier RAR.

La FACS souscrira de son côté à une assurance complémentaire des BAO-PAO dont elle est propriétaire. L'établissement scolaire contribuera à l'équilibre de cette dépense à raison de 70€ pour l'année 2012-2013.

L'Union EMC éditera à l'établissement une facture relative à cette dépense de 70€.

## Article 8 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal administratif de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

**Cette convention et une attestation d'assurance seront envoyées à la DAAC et à la FACS avant le 15 décembre 2012**

FAIT A :

LE :

LE CHEF D'ETABLISSEMENT (NOM, PRENOM, SIGNATURE)

POUR LA FACS